

Armor • 591 600 hab.

Atelier de décors partagé pour toutes les compagnies d'art dramatique

Le département des Côtes-d'Armor et l'agglomération de Saint-Brieuc subventionnent le fonctionnement de la plateforme technique gérée par une compagnie briochine et mise à la disposition d'autres artistes.

Fichet, le directeur de Folle pensée, à Saint-Brieuc, garde un bon souvenir du jour où, enfant, il a vu ses parents agriculteurs travailler dans un champ. Mais pour mutualiser le matériel agricole, il a créé une plateforme technique qui prévalait alors sur le marché. Cette plateforme technique a été mise à la disposition d'autres artistes.

BUDGET

31 000 € de fonctionnement annuel, dont 10 000 € apportés par le conseil général et 6 000 € par l'agglomération de Saint-Brieuc.

CONTACT

Patrice Rabine, administrateur de la compagnie de Folle pensée, tél. : 02.96.33.62.41.



Investie en 2010 par la troupe de Folle pensée, cette ancienne entreprise d'électricité de 470 m² est ouverte aux quarante troupes de théâtre des Côtes-d'Armor.

«Le milieu du théâtre constitue une communauté où il faut articuler plusieurs catégories professionnelles, explique Roland Fichet. Un lieu de spectacles, c'est une entreprise. Et c'est une bonne chose que nous soyons installés dans une zone artisanale.»

Née de difficultés budgétaires (impossibilité financière de mettre aux normes les précédents locaux de la compagnie), la mutualisation, avec l'appui des financements des collectivités, renforce, au bout du compte, la création artistique bretonne. «La culture, ce n'est pas la cerise sur le gâteau, elle est intimement liée à la vie économique, sociale ou éducative», souligne le président du conseil général, Claudy Lebreton.

Pérenniser les savoir-faire

Une exemplarité saluée par le Drac dont Jean-Christophe Baudet, conseiller théâtre et spectacles, estime qu'il «faudrait un lieu comme cela dans chaque département». Même enthousiasme du côté de Fabien André, délégué régional du Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndeac), qui estime que cet atelier «pérennise et valorise des savoir-faire indispensables à la création». *Stéphanie Stoll*

Une plateforme gratuite et des techniciens rémunérés

Dès son ouverture, en mai 2010, le théâtre de Folle pensée a accueilli d'autres compagnies sur sa plateforme technique, moyennant une convention d'occupation des lieux à titre gratuit. La durée d'occupation a été de sept semaines en 2010, dix semaines en 2011, quatre mois en 2012. Le planning prévoit vingt et une semaines en 2013. «En 2012, j'ai construit un plancher de 4,5 mètres de diamètre pour un duo, explique Jérôme Point, de la compagnie Alban dans la boîte. Nous n'avons payé que l'achat du matériel, environ 2 000 euros.» Une économie substantielle pour la petite troupe qui avait reçu d'un artisan, un devis de 5 000 euros. Si Folle pensée propose l'atelier gratuitement, les techniciens constructeurs de décors sont payés par l'utilisateur, qui finance l'achat de matériaux. La plateforme (470 m²) se compose de deux vastes espaces hauts de plafond. L'un, chauffé par un poêle à bois, sert d'atelier de construction. L'autre permet des essais de mise en lumière et offre une capacité de stockage. Dans l'atelier, les compagnies trouvent les machines et outils électroportatifs nécessaires à la construction d'un décor. L'administrateur et deux intermittents de Folle pensée assurent la gestion du lieu et la maintenance des équipements.

Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence) • 17 000 hab.

Une ville ouverte sur ses données

L'open data est en marche pour la ville de Digne-les-Bains, sous l'impulsion de Colette Charriau, adjointe au maire déléguée à l'urbanisme, à la politique foncière, à l'habitat et au logement. «Je suis une élue qui aime la transparence. Je veux cultiver les projets qui vont permettre une plus grande visibilité des données publiques», indique-t-elle.

A la fin du mois d'août, lors de la 92^e foire de la lavande, des ateliers consacrés à l'open data et à l'intégration des logiciels libres dans l'administration étaient organisés par la mairie de la ville thermale. Jean-Christophe Becquet, directeur de la société Apitux et vice-président de l'Association de promotion du logiciel libre (April) en a profité pour prolonger le travail de pédagogie qu'il avait mené au sein de l'IUT de Digne. «C'est ce qui m'avait convaincu de l'intérêt politique et du développement économique liés à l'open data», confie Colette Charriau.

Une coopération nécessaire

Il a d'abord fallu mener un travail d'explications auprès des élus et des services de la mairie. «A la direction générale des services, nous nous sommes interrogés sur la faisabilité du projet. Digne n'a pas forcément les moyens budgétaires

PORTAIL

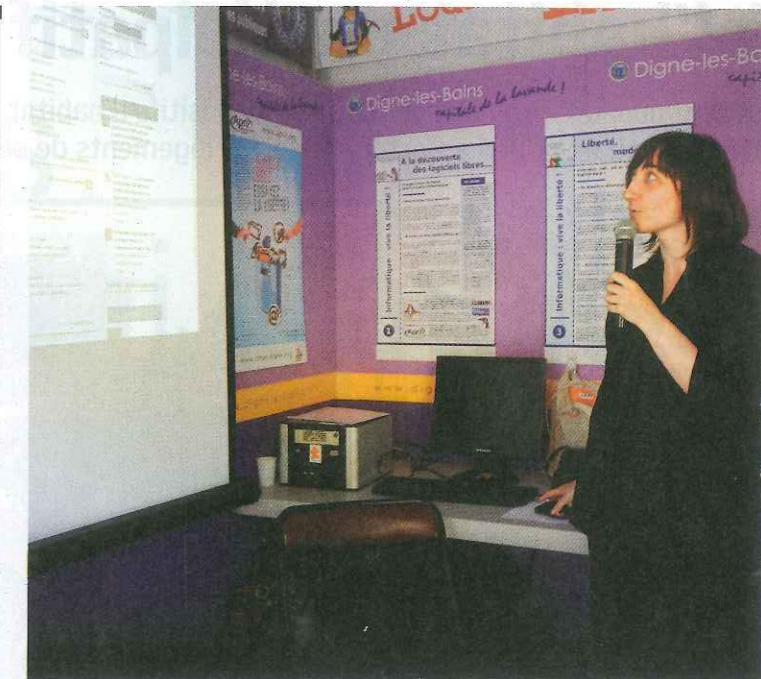
Les données de Digne-les-Bains sont stockées sur le portail : <http://opendata.regionpacaca.fr>

CONTACT

Cyrille de Villele, responsable de l'open data, service «communication», email : cyrille.devillele@dignelesbains.fr

et techniques d'une grosse collectivité», explique Cyrille de Villele, responsable de l'open data au service «communication». En octobre 2012, les élus de Digne avaient reçu un courrier de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. «Le conseil régional nous a encouragés à nous lancer. Sans lui, nous n'aurions jamais osé l'aventure», concède l'adjointe. Le conseil régional a en effet créé, en juillet 2012, un portail partenarial. Sophie Tendeiro, chef de projet aux services numériques de la région, explique : «Nous avons proposé à Digne de déposer ses données en téléchargement sur le portail de la région. Le partenariat est gratuit. C'est une économie en charge de travail pour la collectivité concernée. On lui fournit une aide technique, juridique et financière dans la démarche d'ouverture.» Un travail de longue haleine.

Grégoire Normand



Des ateliers consacrés à l'open data ont été organisés en août dernier, lors de la foire de la lavande.

Promouvoir la réutilisation

Dans sa démarche d'ouverture des données, Digne a commencé par travailler sur des données géographiques, en raison du potentiel touristique du secteur, par le biais d'un atelier «open street map». Elle a ensuite libéré celles sur l'état civil, très demandées par la population et, enfin, celles des comptes administratifs 2012 et celles du budget primitif 2013, dans un souci de transparence démocratique. L'enjeu, maintenant, est de promouvoir la réutilisation des données en organisant des hackathons (ateliers où se réunissent des élus, des développeurs et des techniciens afin d'élaborer des outils innovants grâce aux données libérées). C'est la licence ODBL (open database licence) qui a été choisie par Digne. Elle permet de partager, créer et adapter une base de données en mentionnant la paternité de celles-ci.

Accès libre

La Poste près de chez vous

Le groupe La Poste met à disposition depuis septembre les données suivantes : la liste des points Cityssimo (sites de retrait automatiques des colis), les horaires d'ouverture et la géolocalisation des points de contact de son réseau ainsi que l'emplacement des boîtes aux lettres de rue à Paris, Bordeaux et dans les Alpes-Maritimes. Il annonce la mise à disposition, progressivement, en accès libre, de toutes ses données en 2014 et 2015.

Application

Un concours en Ile-de-France

La région francilienne a organisé en mars son premier «hackathon». Pendant 48 heures, une cinquantaine de développeurs, designers, etc. ont planché sur plus de 80 jeux de données afin de créer des prototypes d'applications numériques. Les projets des lauréats sont en ligne (1). De juin à septembre, la région a libéré 264 jeux de données (2).

(1) <http://hackathon.iledefrance2030.fr>
(2) <http://data.iledefrance.fr>

Association

Les collectivités se regroupent

L'association Opendata France a été créée le 9 octobre. Son objectif : regrouper et soutenir les collectivités engagées dans une démarche d'ouverture des données publiques et favoriser leur promotion de l'open data. Dix-huit collectivités et EPCI en sont d'ores et déjà membres. Pierre Cohen, maire de Toulouse et président de la communauté urbaine Toulouse métropole, a été élu président de l'association.